



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle *Architecture et
patrimoines*

Unité départementale de
l'architecture et du
patrimoine de l'Isère

Anne-Sophie FLEURQUIN,
Architecte des Bâtiments de France, Adjointe à
la cheffe de l'UDAP de l'Isère

s/c de Madame SCHMIDGEN-BENAUT,
Cheffe de l'UDAP de l'Isère

à

Monsieur le Directeur Régional des Affaires
Culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Affaire suivie par Anne-Sophie Fleurquin :

☎ : 04 56 59 46 15

✉ : anne-sophie.fleurquin@culture.gouv.fr

Réf. : D/2019/158

Grenoble, le 01 octobre 2019

Objet : Saint-Geoire-en-Valdaine

Avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet de mise en place d'un site patrimonial remarquable (SPR) _ Passage en CNPA

Le contexte réglementaire du projet de SPR

La loi n°2016-295 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, prévoit la possibilité pour les communes de bénéficier d'un site patrimonial remarquable dès lors que « la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur des villes, villages ou quartiers, présentent, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

La commune de Saint-Geoire-en-Valdaine a décidé par délibération de son conseil municipal en date du 19 janvier 2018, de mettre en place un outil de gestion et de protection de ses espaces bâtis patrimoniaux et paysagers, dont l'attractivité est déjà reconnue pour ses 2 Monuments Historiques classés et la vallée des 7 châteaux.

Cette initiative communale est donc le résultat d'une réflexion sur la richesse et la diversité de son patrimoine bâti et paysager marqué par:

* l'étendue du réseau de châteaux et anciennes maisons-fortes, avec leur parc paysager et écrin agricole de présentation, répondant à la notion d'ensemble, et d'authenticité patrimoniale existante, dont l'état de conservation est bon.

* la persistance de la morphologie urbaine du village rue garante de l'identité du village depuis la fin du moyen-âge, qui offre ponctuellement des vues axiales sur le vallon du ruisseau du Verderet et vers le parc du Château de Clermont.

La proposition de périmètre est ainsi à la croisée des enjeux historiques, paysagers, urbains et architecturaux, mais aussi issue d'une collaboration étroite avec le Pays d'Art et

d'Histoire du Pays Voironnais, le service du Patrimoine culturel du département, le CAUE de l'Isère, la commune, le bureau d'études et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère.

Le PLU a été approuvé en 2011 et mis en révision le 24 mars 2016 sans être conjoint avec l'étude de SPR dans le temps. Au regard du travail de terrain, l'ensemble des éléments bâtis et paysagers exclus de la proposition de périmètre du SPR, seront reconduits dans le document d'urbanisme au titre de l'article L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme avant approbation.

Un projet de territoire indissociable de la mise en valeur patrimoniale

Le SPR est également l'occasion d'impulser un projet de territoire sur la revitalisation de son centre bourg dont l'attractivité reste stable au regard de la qualité des services et du niveau d'investissement que la commune propose.

En effet, consciente de son aspect apaisé tout en étant proche des villes centres telles que Voiron ou Grenoble, la commune de Saint-Geoire-en-Valdaine a engagé une réflexion sur la mise en place d'une maison de service au public (MSAP) et d'une bibliothèque sur son territoire.

Dans le même sens, la question de la déshérence de certains commerces du bourg reste d'actualité. Pour autant, la commune s'investit à plusieurs niveaux pour enrayer ce constat, en :

- * préemptant des commerces, avec l'aide de l'EPFL, au positionnement stratégique sur son village rue.
- * proposant une manifestation artistique sur 2 week-end nommée « ouvertures exceptionnelles des magasins vacants ».
- * s'interrogeant sur la qualité des devantures encore présentes

Enfin, le SPR doit être l'occasion d'interroger plus largement le bâti dans sa fonction résidentielle pour éviter l'installation progressive de logements vacants entraînant une vétusté mesurée au sein du village rue.

En conclusion, le projet de SPR de Saint-Geoire-en-Valdaine vise une reconquête du bourg dans une démarche de valorisation patrimoniale et paysagère, dans un contexte de pression urbaine croissante. Pour ces raisons, j'é mets un **avis favorable sans réserve**, en soulignant la qualité du partenariat établi avec les différentes parties tout au long de cette étude.

L'architecte des bâtiments de France,
Adjointe à la cheffe de l'UDAP de l'Isère


Anne-Sophie FLEURQUIN